

N° de division : 18-TERREBONNE
N° de cour : 700-11-021661-238
N° de dossier : 41-3020580

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9337-9337 Québec inc.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. **9337-9337 Québec inc.** (la « Débitrice ») fut fondée et a débuté ses activités en mars 2016. Elle œuvrait dans le domaine du Camionnage de marchandises ordinaires. Les administrateurs de ladite société étaient Abdelhaq Najahi et Meriem Ezzoubair, tel qu'appert au registre des entreprises du Québec.
2. Le 12^e jour de décembre 2023, la **Débitrice** a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la **Débitrice** attribue ses difficultés financières à la Baisse du chiffre d'affaires et au Covid.

SECTION B Actifs

4. Les actifs sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan (\$)	Valeur réalisée à jour (\$)	Notes
Camion Volvo 2019	55 000.00	0	
Remorque Mac Trailer 2019	25 000.00	0	

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
6. Date jusqu'à laquelle les registres sont tenus : décembre 2022
7. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.

8. Ouverture d'un compte en fidéicommiss à la Versa Bank.
 9. Le syndic a procédé à la fermeture du compte de banque de la Débitrice.
 10. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D Procédures judiciaires

11. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.
-

SECTION E Réclamations prouvables

12. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garanti	21 088.00	Ø
Créanciers non garantis	77 900.00	Ø

SECTION F Réclamations garanties

13. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Réclamation estimée	Nature de la garantie
	(\$)	
CWB National Leasing Inc.	21 088.00	Garantie sur Remorque Mac Trailer 2019
TOTAL	Ø	

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

14. Considérant la valeur de l'actif de la compagnie, le syndic prévoit une distribution de dividende aux créanciers non garantis. Le syndic devra attendre les preuves de réclamation pour évaluer le dividende qui sera transmis aux créanciers.
-

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

15. Le syndic n'a pas lieu de croire, en date des présentes, à l'existence de transactions qui seraient révisables. Le Syndic révisera tout de même les livres et registres et fera un rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
-


SECTION I Autres sujets

16. La direction de la Débitrice a avisé le syndic qu'il n'y avait aucun employé au moment de la cession.
17. Les honoraires et déboursés de la présente faillite seront payés par les actifs.

FAIT À LONGUEUIL, ce 22^e jour de décembre 2023.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9337-9337 QUÉBEC INC.
et non en son nom personnel



Jean-François Cliche, CIRP, SAI
Vice-président Principal
Responsable de l'actif